

Date de mise en ligne : 26 MAI 2023

ck

Arrêté n°2023_168**PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS DE L'ÉPREUVE ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'arrêté n° 2022_308 du 5 septembre 2022 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant organisation d'un examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à partir du 16 mars 2023,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Sont désignés correcteurs de l'épreuve orale de l'examen précité :

- M. Richard BRUGGER, *Maire de CHAUCHIGNY,*
- Mme Isabelle CUNY, *Représentant de la CAP de Catégorie C,*
- M. Jean-Baptiste DAUBIGNY, *Attaché Territorial Principal,*
- Mme Annie DUCHENE, *Maire d'ESTISSAC,*
- M. Antoine GRE, *Attaché Territorial Principal,*
- Mme Emmanuelle SAINT-DIZIER SIMON, *Attaché Territorial Principal.*

ARTICLE 2 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de l'Aube,
- transmis aux Centres de Gestion des Ardennes, de la Côte d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône et Loire et de l'Yonne, ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à SAINTE SAVINE, le 22 mai 2023

Pour le Président, par délégation,
La Directrice,

Claudine KOLUDZKI



Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20230522-2023_168-AR
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023